

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 068-200066033-20240314-C20240316-DE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 14 mars 2024 – 19h00
*Approbation des tarifs à l'Aire d'accueil de Chavannes
au 1er avril 2024 - Délibération n° C20240316*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 08 mars 2024

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 04

Votants : 52
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS <i>Procuration</i>	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	GLESS Michel
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	



SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20240316
CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE
APPROBATION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DE CHAVANNES/L'ETANG
applicable à compter du 1er avril 2024

Vu la délibération n°C20230416 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023, approuvant le tarif de 10€ la nuitée à l'Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang ;

Le Vice-Président en charge du tourisme présente aux membres du Conseil communautaire la proposition d'une nouvelle tarification pour l'aire d'accueil de camping-cars situé à Chavannes-sur-l'Etang ;

Considérant les travaux de modernisation réalisés à l'Aire d'accueil afin d'offrir une meilleure qualité de service ;

Considérant le nouveau mode de gestion de l'Aire d'accueil par la société Camping-car Park, spécialiste de la gestion d'aires de camping-car, offrant une meilleure visibilité ;

Considérant la préconisation de la société Camping-car Park concernant les tarifs de l'Aire d'accueil ;

Considérant que l'Aire d'accueil sera dorénavant ouverte toute l'année, il est proposé au Conseil communautaire de fixer les tarifs de la manière suivante :

- Saison basse : 11 € la nuitée
- Saison haute (mai à septembre) : 12,50 € la nuitée

Vu la présentation et l'exposé du Vice-Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang et leurs modalités d'application tels que présentés ci-dessus, applicables à compter du 1er avril 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents et à prendre toute initiative relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN